

Amendement 3

Pier Antonio Panzeri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution**B7-0484/2013**

Pier Antonio Panzeri, Jacek Saryusz-Wolski

au nom de la commission des affaires étrangères

Politique européenne de voisinage, vers un renforcement du partenariat: position du Parlement européen sur les rapports de suivi 2012

Proposition de résolution**Paragraphe 63***Proposition de résolution**Amendement*

63. encourage **le Maroc, le Front Polisario et l'Algérie** à œuvrer en vue de parvenir à une solution politique pacifique, durable et acceptable par toutes les parties en ce qui concerne le Sahara occidental, conformément aux résolutions des Nations unies sur ce sujet, y compris celles qui prévoient l'autodétermination; souligne l'importance de garantir les droits de l'homme du peuple sahraoui et la nécessité de se pencher sur ces droits au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf, y compris les droits des prisonniers politiques sahraouis qui n'ont pas eu de procès équitable et devraient être libérés;

63. encourage **tous les acteurs impliqués dans le conflit** à œuvrer en vue de parvenir à une solution politique pacifique, durable et acceptable par toutes les parties en ce qui concerne le Sahara occidental, conformément aux résolutions des Nations unies sur ce sujet, y compris celles qui prévoient l'autodétermination; souligne l'importance de garantir les droits de l'homme du peuple sahraoui et la nécessité de se pencher sur ces droits au Sahara occidental et dans les camps de Tindouf, y compris les droits des prisonniers politiques sahraouis qui n'ont pas eu de procès équitable et devraient être libérés;

Or. en

21.10.2013

B7-0484/4

Amendement 4

Pier Antonio Panzeri
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution

B7-0484/2013

Pier Antonio Panzeri, Jacek Saryusz-Wolski

au nom de la commission des affaires étrangères
Politique européenne de voisinage, vers un renforcement du partenariat: position du
Parlement européen sur les rapports de suivi 2012

Proposition de résolution

Considérant L

Proposition de résolution

L. considérant que la dimension multilatérale de la politique européenne de voisinage offre l'occasion unique de réunir tous les pays et les parties prenantes de la région dans le but d'accomplir des progrès tangibles et d'aboutir à une compréhension mutuelle en travaillant sur des projets concrets au niveau technique, *tandis* que les assemblées parlementaires Euronest et Euromed permettent d'agir au niveau politique afin d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle en contribuant à développer les démocraties naissantes dans ces régions;

Amendement

L. considérant que la dimension multilatérale de la politique européenne de voisinage offre l'occasion unique de réunir tous les pays et les parties prenantes de la région dans le but d'accomplir des progrès tangibles et d'aboutir à une compréhension mutuelle en travaillant sur des projets concrets au niveau technique; que les assemblées parlementaires Euronest et Euromed permettent d'agir au niveau politique afin d'aboutir à une meilleure compréhension mutuelle en contribuant à développer les démocraties naissantes dans ces régions; *que la Conférence des collectivités régionales et locales pour le partenariat oriental (Corleap) et l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM) jouent toutes deux un rôle important pour le renforcement de la démocratie grâce à la coopération économique, sociale et territoriale;*

Or. en